

RÉFÉRENTIEL



**care**  
promotion

# SOMMAIRE

L'application de ce Référentiel par **Care Promotion** est systématisée sur l'ensemble des opérations en accession libre.

Les principes d'intégration de la santé au sein des opérations de promotion s'adaptent à la production de logements en vente en bloc suivant le cahier des charges des preneurs.

Le **label Santé+** est obtenu lorsque les 2 critères suivants sont atteints :

- La mise en œuvre des **15 exigences incontournables** surlignées dans le référentiel, garantissent que l'ensemble des 11 thématiques santé soient prises en compte dans les projets.
- La prise en compte **d'au minimum 40%** de l'ensemble des 70 exigences (28).

## Notre démarche qualité 2

Qualité de l'air intérieur 3

Qualité de l'eau 4

Champs électromagnétiques 5

Acoustique 6

Lumière 7

Confort thermique 8

Nature 9

Activité physique 10

Alimentation 11

Fonctionnalité des espaces 12

Cohésion Sociale 13

## NOTRE VISION HOLISTIQUE de la santé...

Chez **Care Promotion**, nous nous inscrivons dans une stratégie d'ensemble du « prendre soin ». Cette vision se traduit par une performance plurielle.

### Notre action se déploie sur 11 thématiques pouvant impacter la santé au sein du logement.

Cette approche volontaire, nous l'avons conçue avec l'aide de Medieco et Vizea, des bureaux d'études spécialistes du sujet. Pour garantir l'atteinte de ces engagements, nos actions seront contrôlées et validées par un certificateur indépendant à chaque étape clé de nos projets.

Nous répertorions dans notre **Référentiel Santé+** l'ensemble de ces exigences.

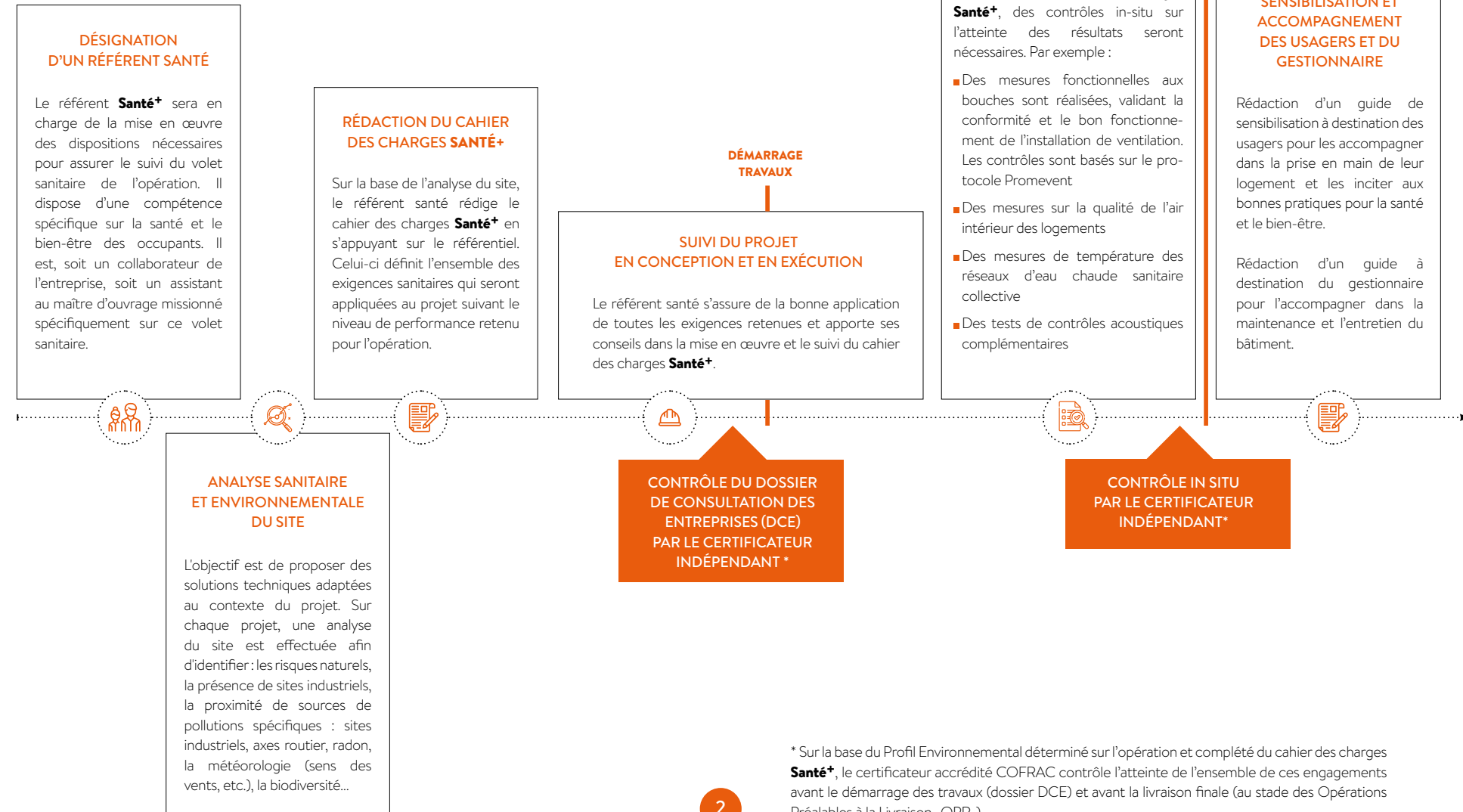


## ...éclaire nos ENGAGEMENTS



# NOTRE DÉMARCHE QUALITÉ

## Les étapes du processus de labellisation Santé+



2

\* Sur la base du Profil Environnemental déterminé sur l'opération et complété du cahier des charges **Santé+**, le certificateur accrédité COFRAC contrôle l'atteinte de l'ensemble de ces engagements avant le démarrage des travaux (dossier DCE) et avant la livraison finale (au stade des Opérations Préalables à la Livraison -OPR-)

# Qualité de l'air intérieur

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>MAÎTRISER L'HUMIDITÉ</b>			
<b>Limiter la production de vapeur d'eau liée au séchage du linge</b>	1	Les logements disposent d'un double branchement dans les pièces humides permettant l'installation d'un sèche-linge en complément du lave-linge.	Plans et CCTP
	2	Le bâtiment dispose d'un sèche-linge collectif situé dans les espaces communs et accessible par tous ou les logements sont équipés d'une buanderie.	Plans et CCTP
<b>ASSURER UN RENOUELEMENT D'AIR PERFORMANT</b>			
<b>Limiter l'exposition aux polluants de l'air extérieur</b>	3	Si le diagnostic de site révèle une qualité de l'air extérieur dégradée en particules fines, une filtration de l'air à minima dans les pièces de sommeil doit être prévue.	Conclusions analyse de site + CCTP et fiches techniques
<b>Contrôler l'efficacité de la ventilation via des mesures à l'avancement des travaux et avant livraison</b>	4	Des vérifications visuelles fonctionnelles des installations et des mesures fonctionnelles aux bouches sont réalisées, validant sa conformité et son bon fonctionnement. Les contrôles sont basés sur le protocole Promevent. Des mesures complémentaires d'étanchéité des réseaux de ventilation sont réalisées en phase d'exécution.	Rapport de mesures selon le protocole Promevent
<b>CHOISIR DES PRODUITS DE CONSTRUCTION RESPECTUEUX DE LA QAI</b>			
<b>Exiger un étiquetage A+ des produits de construction et de décoration (au sens de l'arrêté du 19 avril 2011) Cette disposition permet de limiter les émissions en polluants volatils des produits de construction et de décoration en contact avec l'air intérieur :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Revêtements de sols, murs et plafonds ;</li> <li>• Cloisons et faux-plafonds ;</li> <li>• Produits d'isolation ;</li> <li>• Menuiseries extérieures ;</li> <li>• Produits à base de bois</li> <li>• Produits destinés à la pose et à la préparation des produits.</li> </ul>	5	Les revêtements de finition sont conformes à la classe A+ pour les émissions de COV (revêtements de sols, de murs et de plafonds).	Fiches techniques
	6	100 % des produits de construction et de décoration concernés par l'étiquetage obligatoire des produits de construction sont conformes à la classe A+ pour les émissions de COV.	Fiches techniques
	7	L'étiquetage étant déclaratif, la conformité des produits de décoration (revêtements sols, murs et plafonds) est justifiée par un rapport d'essai ou une attestation du fabricant prouvant que le produit a été testé en laboratoire.	Rapports d'essai ou attestation d'un laboratoire
<b>Privilégier les produits labellisés</b>	8	Les produits de pose concernés sont EMICODE EC1+ (par exemple : colles, ragréages, etc.).	Fiches techniques ou attestation label
	9	Les revêtements de sols textiles sont conformes au label GUT.	Fiches techniques ou attestation label
	10	Les bois traités sont conformes à la certification CTB-B+ tout comme les produits de traitement du bois seront CTB-P+ en phase aqueuse.	Fiches technique ou attestation CTB-P+
	11	Les peintures sont labellisées Ecolabel Européen.	Fiches techniques ou attestation
<b>Limiter l'exposition aux perturbateurs endocriniens</b>	12	Les revêtements en PVC sont sans phthalates.	Fiches techniques ou attestation
<b>CONTRÔLER ET SUIVRE LA QAI</b>			
<b>Evacuer les polluants liés au chantier avant l'arrivée des occupants</b>	13	Avant l'arrivée des occupants, afin d'évacuer les polluants encore présents à la fin des travaux et garantir une meilleure qualité de l'air intérieur, un renouvellement d'air des locaux par ouverture des fenêtres est effectué pendant au moins 7 jours.	Note explicative de la stratégie d'aération mise en place
<b>Réaliser une campagne de mesures de la qualité de l'air intérieur à réception des logements et avant remise des clés</b>	14	Une campagne de mesures QAI est réalisée selon le protocole Care Promotion (inspirée des référentiels reconnus tels que l'OQAI, ECRAINS et le protocole HQE). Les paramètres mesurés et les valeurs à respecter sont les suivants : - Formaldéhyde < 30 µg/m3 (valeur guide du décret sur la surveillance obligatoire de la QAI) ; - COVT < 300µg/m3 (Commission - Hygiène de l'air intérieur de l'Agence fédérale allemande pour l'environnement) ; Les mesures sont réalisées avec des dispositifs de prélèvement passifs pendant une durée de 5 jours.	Rapport d'interprétation des résultats QAI
	15	Une campagne de mesures QAI est réalisée selon les recommandations de l'OQAI. Les paramètres mesurés et les valeurs à respecter sont les suivants : - Benzène < 2µg/m3 (ANSES) ; - PM2,5 < 10µg/m3 (OMS) ; - Dans les zones concernées par le radon (catégorie 2 et 3) : Radon < 100 Bq/m3 (OMS).	Rapport d'interprétation des résultats QAI
<b>Installer des capteurs de QAI dans les logements (CO2)</b>	16	Afin de sensibiliser les futurs occupants à la qualité de l'air intérieur et les inciter à améliorer leurs pratiques, des capteurs de CO2 avec affichage des résultats sont installés dans chaque logement. Ce moyen d'action peut faciliter l'inscription des pratiques préservant la santé dans la durée. Par exemple, une sonde CO2 avec un afficheur constitue un support intéressant et pédagogique pour les pratiques d'aération.	Vérification des CCTP

Exigence(s) incontournable(s)

3

## Qualité de l'eau

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>Mettre en œuvre des matériaux dotés d'une attestation de conformité sanitaire (ACS) pour le réseau de plomberie et les accessoires</b>	17	L'ACS permet d'évaluer l'aptitude d'un produit à entrer en contact avec l'eau destinée à la consommation humaine, au regard des dispositions réglementaires en vigueur. Elle ne peut être délivrée que par un laboratoire habilité par le ministre chargé de la santé en application de l'article R*. 1321-52 du code de la santé publique. Elle concerne les matériaux et objets organiques ainsi que les accessoires et sous-ensembles d'accessoires constitués d'au moins un composant organique entrant en contact avec l'eau (joints, raccords, manchons, revêtements, produits de jointoyage).	Attestation de conformité sanitaire
<b>Rinçage des canalisations</b>	18	Le rinçage de l'ensemble des réseaux de distribution d'eau est réalisé avant la mise en service.	Rapport d'intervention
<b>Adoucir l'eau lorsque c'est nécessaire</b>	19	En cas de présence d'eau dure (l'eau est considérée dure à partir de 20 °F TH ou = 30 °F.), un dispositif anti-tartre est mis en place.	Rapport d'analyse + CCTP
<b>Mettre en place les dispositions pour limiter le risque légionelle</b>	20	Dans le cas d'une distribution d'eau chaude sanitaire collective, les mesures suivantes doivent être mises en oeuvre : - Maintient d'une température supérieure à 55°C en sortie de production ; - Maintient d'une température supérieure à 50 °C en tout point de l'installation collective de distribution ; - Mise en place d'un contrat de maintenance pour assurer une surveillance régulière de l'installation.	Rapport de mesure des températures Contrat de maintenance

## Champs électromagnétiques

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>LIMITER L'EXPOSITION AUX CHAMPS ÉLECTRIQUES ET MAGNÉTIQUES BASSE FRÉQUENCE</b>			
<b>Eloigner les logements des lignes électriques très haute tension</b>	21	Les logements sont à plus de 50 mètres de toutes lignes THT aériennes dont la tension est supérieure à 225 kV.	Plan masse et plans sur le site de RTE
<b>Positionner les colonnes montantes à l'écart des chambres</b>	22	Les colonnes montantes sont éloignées des chambres et à l'écart des têtes de lit.	Plan du lot électricité
<b>Positionner les compteurs et les tableaux électriques à l'écart des chambres</b>	23	Les compteurs et tableaux électriques ne sont pas adossés ou accolés à une chambre (ou à la pièce principale d'un studio), propre à ce logement ou au logement voisin.	Plan du lot électricité
<b>Eloigner les locaux transformateurs des logements</b>	24	Si la résidence nécessite l'installation d'un local transformateur, ce dernier est de préférence situé sur la parcelle en dehors du bâtiment. Si le transformateur est dans l'emprise du bâtiment, celui-ci est situé à au moins 3 mètres de toutes les chambres (et séjour si possible).	Plan du lot électricité
<b>LIMITER L'EXPOSITION AUX HYPERFRÉQUENCES</b>			
<b>Proposer une alternative au wifi dans les logements</b>	25	La présence de prise RJ45 dans toutes les pièces (séjour, toutes les chambres et cuisine fermée) offre une alternative au wifi et permet de favoriser le télétravail et de minimiser l'exposition aux ondes émises par les systèmes de communication (aux hyperfréquences).	Plan du lot électricité

## Acoustique

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>LIMITER L'EXPOSITION AUX BRUITS EXTÉRIEURS</b>			
<b>Respecter un isolement vis-à-vis des bruits extérieurs</b>	26	Justification $DnT_{A,tr}$ réglementaire (arrêté du 23 juillet 2013) par une note de calcul.	Note de calcul des isollements $DnT_{A,t}$
<b>RÉDUIRE L'EXPOSITION AUX BRUITS INTÉRIEURS</b>			
<b>Isolement renforcé vis-à-vis des bruits des parties communes</b>	27	Pour les circulations, l'aire d'absorption équivalente des revêtements absorbants disposés dans les circulations communes intérieures au bâtiment doit représenter la moitié de la surface au sol des circulations correspondantes soit $A \geq 0,5$ de la surface au sol.	CCTP Revêtement de sols souples et faux plafonds
<b>Isolement renforcé vis-à-vis des bruits de choc</b>	28	Le niveau de pression acoustique pondéré du bruit de choc standardisé perçu dans chaque pièce principale sera diminué de 3 dB du niveau fixé par l'article R.111-14 du CCH.	Note de calcul
<b>Isolement renforcé vis-à-vis des bruits aériens</b>	29	Renforcement des gaines logements notamment dans le cas de chutes d'eaux (usées, vannes ou pluie) par la cloison elle-même ou bien par le matériau de réseau (généralisation Friaphon).	CCTP Cloisons ou Plomberie
<b>METTRE EN PLACE UNE DÉMARCHÉ DE QUALITÉ GLOBALE</b>			
<b>Réaliser un plan d'auto-contrôle sur le chantier</b>	30	Le plan d'auto-contrôle pendant le chantier permet de tester les travaux réalisés au fur et à mesure de l'avancement du chantier, de manière claire et organisée, afin de livrer un bâtiment conforme en termes d'acoustique. À titre d'exemples : - S'assurer de l'absence de points de contact créés avec les canalisations, notamment à cause de gravats restant en pied de gaine technique ; - Reboucher les trémies avec un matériau lourd et un fourreau de désolidarisation ; - Vérifier la présence de colliers antivibratiles fixés sur une paroi lourde.	Fournir le plan d'auto-contrôle
<b>Effectuer des tests acoustiques intermédiaires</b>	31	Réalisation de mesures acoustiques, selon le calendrier d'exécution du chantier, pour contrôler l'atteinte des objectifs définis dans le cadre du référentiel, et correction des éventuels écarts préalablement à la livraison.	Rapports de tests

## Lumière

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>ACCÈS À LA LUMIÈRE NATURELLE DANS LES LOGEMENTS</b>			
<b>Afin de garantir l'accès à la lumière naturelle des occupants et aux vues sur l'extérieur, respecter les valeurs d'Indice d'ouverture</b>	32	Les séjours avec ou sans cuisine ouverte ont un indice d'ouverture supérieur ou égal à 15%. Les cuisines fermées ont un indice d'ouverture supérieur ou égal à 10 %. Les chambres ont un indice d'ouverture supérieur ou égal à 12 %.	Plans Note de calcul de l'indice d'ouverture
<b>Respecter les facteurs de lumière du jour des logements</b>	33	Les valeurs suivantes pour le facteur de lumière moyen du jour doivent être respectées dans 90 % des locaux : - Séjour/cuisine ouverte : 2 % ; - Chambre : 1,5 %.	Etude FLJ
	34	Les valeurs suivantes pour le facteur de lumière moyen du jour doivent être respectées : - Séjour/cuisine ouverte : 2,5 % (H1), 2,2 % (H2), 1,5 % (H3) ; - Chambre : 1,8 % (H1), 1,6 % (H2), 1,2 % (H3) ; - Cuisine fermée : 1,2 % (H1), 1 % (H2), 0,7 % (H3).	Etude FLJ
<b>Garantir une surface de baies confortable</b>	35	La surface totale des baies des logements est supérieure ou égale à 1/5 <sup>ème</sup> de la surface habitable.	Note de calcul
<b>QUALITÉ DE LA LUMIÈRE NATURELLE</b>			
<b>Limiter le risque d'éblouissement dans les pièces concernées</b>	36	Evaluation du risque d'éblouissement et mise en place de protections solaires qui permettent une vue sur l'extérieur dans les pièces concernées.	Etude d'éblouissement
<b>ACCÈS À LA LUMIÈRE DANS LES PARTIES COMMUNES</b>			
<b>L'escalier bénéficie d'un accès à la lumière naturelle</b>	37	Les escaliers principaux sont rendus attractifs et bénéficient notamment d'un éclairage naturel.	Plans/coupes
<b>Les circulations horizontales bénéficient d'un accès à la lumière naturelle</b>	38	Les circulations principales sont rendues agréables par l'accès à la lumière naturelle.	Plans/coupes





## Confort thermique

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>ASSURER LE CONFORT D'ÉTÉ</b>			
<b>Lutter contre les îlots de chaleur urbains</b>	39	L'albédo moyen de la parcelle calculé sera a minima de 0,5 ou plus. L'albédo peut être réduit grâce à des bâtiments aux teintes claires, à la végétalisation des espaces extérieurs, à la réalisation de toitures végétalisées.	Note de calcul de l'albédo moyen
<b>Favoriser le confort d'été grâce à la ventilation naturelle du logement</b>	40	Au moins 80 % des logements de type T3 ou plus sont traversants ou bi-orientés afin de permettre le renouvellement d'air naturel. En cas de non atteinte des 80 % de logements T3 et plus traversants, les logements disposent de protections solaires extérieures de type brise-soleil orientables motorisées ou de volets roulants projetables dans les pièces de vie (séjour) ou bien de protections passives par des balcons, terrasse ou pergola de 1,70m de profondeur qui permettent de se protéger du soleil tout en maintenant un niveau de confort lumineux optimal.	Plans de niveaux CCTP menuiseries extérieures
	41	Les chambres sont équipées de fenêtres en oscillo-battant.	CCTP menuiseries extérieures
<b>Prévoir une solution de rafraîchissement passif des logements (géothermie, puit canadien, géocooling, etc.)</b>	42	Dans le contexte de réchauffement actuel, offrir une solution de rafraîchissement passif permet d'anticiper les besoins futurs et de contribuer au confort thermique des usagers tout en répondant à la problématique de consommation d'énergie et d'émission de gaz à effet de serre.	CCTP
<b>GARANTIR LE CONFORT D'HIVER</b>			
<b>Réaliser une STD en phase conception permet d'orienter l'architecture du projet et d'optimiser la conception au regard des besoins de chauffage et du confort d'été</b>	43	Réaliser un calcul de Simulation Thermique Dynamique (STD) permettant de calculer le nombre moyen d'heures d'inconfort en dehors de la zone de confort de Giovanni. Prendre en compte les éléments suivants : - Besoin de chaleur du bâtiment ; - Temps de dépassement des 28 °C dans les locaux défavorisés ; - Température maximale atteinte dans les locaux défavorisés.	Rapport STD
<b>Prendre en compte des scénarios de température prévisionnels en 2050 (températures caniculaires actuelles) pour la réalisation de la STD</b>	44	La prise en compte de scénarios futurs de canicule permet d'assurer le confort des habitants sur le long terme plutôt que le court terme. Cela augmente la résilience du bâtiment en vue du dérèglement climatique, et permet de protéger les occupants face à l'augmentation de la température en ville.	Rapport STD
<b>CONTRÔLER LE CONFORT THERMIQUE</b>			
<b>Prévoir des dispositions pour la pose ultérieure de brasseurs d'air (ventilateurs de plafond) dans les pièces principales (chambres et salons) : alimentation électrique et espace suffisant au plafond</b>	45	En prévision de l'augmentation des températures, mise en œuvre des dispositions constructives en planchers béton comme une hauteur sous plafond de 2,70 m, pour la pose ultérieure de brasseurs d'air permettant d'offrir une alternative de rafraîchissement passif aux habitants.	CCTP incluant brasseurs d'air
<b>Gérer l'apport solaire</b>	46	Mettre en œuvre des protections solaires extérieures avec gestion électrique pour faciliter l'action des occupants.	CCTP lot menuiseries extérieures
<b>Permettre à l'usager de régler la température du chauffage</b>	47	Mettre en œuvre des robinets thermostatiques sur les émetteurs qui permettent à l'usager de prendre le contrôle sur son confort thermique. Il peut adapter le chauffage à son ressenti ce qui augmente le sentiment de bien-être.	CCTP lot CVC
	48	La présence d'un thermostat dans chaque pièce permet une gestion maîtrisée du chauffage en fonction de l'occupation d'une pièce et d'assurer un confort thermique "dynamique".	CCTP lot CVC



## Nature

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>VÉGÉTALISATION DES ESPACES</b>			
<b>Coefficient de biotope par surface (CBS)</b>	49	Le coefficient de biotope (CBS) minimal pour la parcelle, c'est-à-dire la proportion des surfaces favorables à la biodiversité, est de 0,3 selon la méthode de calcul de l'ADEME.	Note de calcul
<b>Végétation des espaces non bâtis</b>	50	Afin de développer la végétalisation et gérer la captation des eaux pluviales sur la parcelle, les surfaces perméables doivent représenter au moins 30% de la surface totale non bâtie.	Plan masse
<b>Végétation non allergène</b>	51	Les essences végétales seront peu allergisantes : l'introduction d'espèces allergènes ne dépasse pas 25%, en particulier les allergènes classés à risque 4 et 5.	Notice paysagère : justification du nombre d'essences et potentiel à apporter
<b>RECONNEXION À LA NATURE</b>			
<b>Offrir des vues sur l'extérieur depuis le logement</b>	52	80 % des logements bénéficient d'une vue sur l'extérieur à plus de 6 mètres.	Plans
<b>Accès à un jardin partagé</b>	53	Tous les occupants de la résidence ont accès à un jardin partagé en pied d'immeuble ou en toiture.	Plans
<b>Accès à un espace extérieur individuel ou collectif</b>	54	Tous les occupants de la résidence ont accès à un espace extérieur qu'il soit individuel (loggia, balcon...) ou collectif.	Plans
<b>INTÉGRER LA BIOPHILIE</b>			
<b>Création d'ambiances naturelles dans les halls d'entrée</b>	55	La conception et la décoration des halls d'entrée laissent la place aux matériaux et ambiances naturels (par exemple, utiliser des matériaux brutes : bois, pierre, bambous,...).	Note explicative de l'architecte décorateur sur l'ingrédiation d'éléments naturels + photos à réception

## Activité physique

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
Mise en valeur de l'escalier	56	Afin d'inciter les habitants à prendre l'escalier, sa mise en valeur est essentielle pour donner envie de l'emprunter. Pour cela, l'escalier doit répondre au minimum à deux exigences : - Visuel sur l'accès à l'escalier dès l'entrée dans l'immeuble (juste après le SAS) ; - Présence de lumière naturelle dans les escaliers ; - Visuel sur l'escalier depuis les paliers d'étages au travers des portes CF en partie ou totalement vitrée ; - Largeur minimale d'1,40 m ; - Qualité des finitions ; - Présence d'art.	Plans + CCTP
Installation d'agrs dans les espaces communs extérieurs de la résidence	57	La mise à disposition d'équipements sportifs au sein du projet permet d'améliorer le bien-être physique en insistant à la pratique sportive. La résidence propose au moins 2 agrs différents localisés dans les espaces communs extérieurs de la résidence.	CCTP
Favoriser la mobilité douce	58	Favoriser la mobilité douce passe par la mise en œuvre de locaux vélos couverts, sécurisés et facilement accessibles, carrelés et équipés d'attache vélo.	Plans
	59	Le local vélo est équipé d'une prise de courant toutes les 10 places.	CCTP lot électricité Attestation de pose des prises de courant dédiées
	60	Le local vélo est équipé d'une station de lavage et de gonflage.	Plans et CCTP
	61	Dispositions complémentaires : - Les locaux vélos se situent au RDC ; - Les locaux disposent d'un double accès sur l'intérieur et l'extérieur ; - Les attaches vélos permettent d'attacher à la fois le cadre et la roue.	Vérification CCTP et plans détaillés

## Alimentation

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>INCITER À UNE ALIMENTATION PLUS SAINTE</b>			
Prévoir une longueur suffisante des plans de travail des cuisines	62	Une cuisine fonctionnelle et spacieuse permet d'améliorer le bien-être global en favorisant une alimentation non industrielle et de qualité.  En plus d'un emplacement de 65cm réservé au réfrigérateur, les cuisines permettront la mise en place de plans de travail d'une longueur d'au moins : - 1,50 m pour les studios ; - 1,80 m pour les T2 ; - 2,40 m pour les T3 ; - 3,00 m pour les T4 et T5.	Plans
Proposer l'accès à la culture de végétaux comestibles	63	La résidence dispose d'un espace culture accessible à l'ensemble des résidents (vergers, potagers, aromates, etc).	Plans + CCTP

## Fonctionnalité des espaces

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>Aménager des espaces communs qualitatifs soignés et esthétiques</b>	64	L'intervention d'un architecte décorateur permet de garantir la qualité esthétique des espaces communs (hors le hall d'entrée traité dans l'exigence 55) avec le choix de matériaux pérennes et qualitatifs.	Note explicative de l'architecte décorateur sur le choix des matériaux au regard de ces critères + photos à réception
<b>Favoriser le télétravail</b>	65	Un espace de 1,50 m <sup>2</sup> est délimité sur les plans du logement avec 2 prises de courant dédiées et une prise internet supplémentaire.	Plans du logement et CCTP lot électricité
<b>Faciliter l'évolutivité des logements</b>	66	Lors de la conception des logements, 10% de ceux-ci sont imaginés avec plusieurs aménagements et typologies possibles. Les dispositions constructives nécessaires à ces évolutions sont prises en compte (fenêtre supplémentaire en façade, positionnement judicieux des gaines techniques, cloison fusible -sans incorporation d'équipement-).	Note spécifique justifiée par les plans
<b>Proposer un accompagnement de l'acquéreur dans l'aménagement de son nouveau logement</b>	67	Mise à disposition des services d'un architecte décorateur afin d'aider le futur habitant à s'installer correctement, à aménager son logement de façon optimale.	Contrat de l'architecte

## Cohésion Sociale

EXIGENCE		DESCRIPTION	MOYENS D'ÉVALUATION
<b>POUR ÊTRE CONFORME AU RÉFÉRENTIEL, AU MOINS UNE DES TROIS EXIGENCES SUIVANTE EST REPUTÉE INCONTOURNABLE À CHAQUE PROJET</b>			
<b>Créer un espace collectif au sein du bâtiment</b>	68	Afin de favoriser le partage et le bien-être social, la résidence propose au moins un espace collectif partagé : un lieu dédié au coworking, un jardin partagé, une laverie, salle polyvalente, conciergerie, salle de sport, toit terrasse, bibliothèque partagée, etc.	Plans + charte de gestion du lieu partagé
<b>Faciliter les rencontres au sein du projet</b>	69	Créer des lieux de rencontres dans les espaces communs pour inciter au partage et contribuer ainsi au lien social.	Localisation sur plans Description des mobiliers proposés
<b>Organiser un atelier post-livraison pour les habitants</b>	70	L'organisation d'un ou plusieurs modules de formation permet de sensibiliser, d'accompagner et d'inciter les occupants sur les enjeux de santé et les changements de comportement (alimentation, produits d'entretien, bricolage, aménagement et mobilier, stockage de produits, etc.).	CR de l'atelier





**care**  
promotion

[care-promotion.fr/notre-action-sante](https://care-promotion.fr/notre-action-sante)

VERSION FÉVRIER 2022

Siège social : 160 bis rue de Paris - 92100 Boulogne-Billancourt - 01 84 01 13 30 - [www.care-promotion.fr](http://www.care-promotion.fr) - [contact@care-promotion.fr](mailto:contact@care-promotion.fr)

Label Santé+ par Care Promotion : tous droits réservés © Société par actions simplifiée au capital de 100 000,00 €. 829 605 021 R.C.S. Nanterre. Crédits photos : Getty Images. Février 2022. Conception : Marsatwork.